

## Communication N° 04 - 2014 au Conseil communal

Séance du 5 février 2014

### **Etudes d'aménagement du Vallon de la Paudèze Préavis N° 23-2005 - Bouclement du crédit d'études**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclement du crédit d'études de CHF 130'000.00 accordé le 7 décembre 2005 (préavis N° 23-2005) destiné à l'élaboration d'un concept d'urbanisation du Vallon de la Paudèze.

Les réflexions préliminaires menées jusqu'en 2007 ont permis de définir un concept d'urbanisation et d'accessibilité à ce secteur. Elles n'avaient cependant pas donné lieu à une démarche de planification en raison des incertitudes liées au devenir des équipements sportifs et des ateliers de la Direction des domaines, gérances et sports.

Dès 2010, les réflexions sur ce secteur stratégique ont été relancées. Celles-ci ont nécessité des compléments d'études en préalable à l'élaboration d'un plan de quartier qui ont porté principalement sur deux problématiques :

- le développement de nouveaux scénarios d'accessibilité tenant compte des problèmes de capacité du carrefour de la « Damataire Nord » ainsi que de l'augmentation du besoin en stationnement individuel et des flux de trafic engendrés par l'augmentation des densités ;


- la recherche de nouvelles formes urbaines et d'implantation du bâti respectant les objectifs de densité, les fortes contraintes de pente et d'accessibilité du site, ainsi que la contrainte d'une réalisation en étapes.

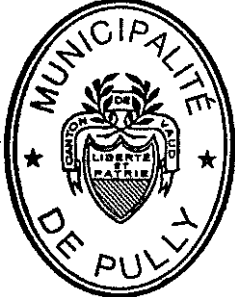
Le résultat des études préliminaires constitue un préalable indispensable à la prochaine étape de planification qui consistera à élaborer un plan de quartier dès cette année. Cette étape fera l'objet d'une nouvelle demande de crédit.


Ainsi, ce sont CHF 129'984.00 qui ont été investis pour l'ensemble de ces études préliminaires.

Le total de cette dépense sera amorti sur une période de 3 ans, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
  
G. Reichen



Le secrétaire  
  
Ph. Steiner

Pully, le 5 février 2014